



## Sections du Finistère

### **COTE D'ALERTE A LA DGFIP ! Déficit d'agents ! Pénurie d'argent !**

## **Arrêtez les suppressions d'emplois !**

Le gouvernement, dans le cadre budgétaire imposé par les critères de convergence et le pacte budgétaire européen, vient d'annoncer deux plans successifs de réduction de la dépense publique (20 milliards d'euros) en renonçant à une nouvelle politique fiscale d'ampleur.

Alors que les limites du supportable sont atteintes et même dépassées dans l'ensemble des services, la Direction Générale des Finances Publiques va subir une nouvelle coupe sombre dans ses effectifs.

La suppression programmée de **2 023** emplois est décidée dans le cadre de la « modernisation de l'action publique » qui devient la nouvelle dénomination de la RGPP. Elles s'ajoutent aux **25 000** subies depuis 2002.

A cela s'ajoute la baisse du budget de fonctionnement d'environ 7% pour l'année prochaine !

La direction ne justifie même plus ces nouvelles suppressions par de prétendus gains de productivité que d'ailleurs la direction générale ne chiffre qu'à hauteur de 30% de l'ensemble des suppressions d'emplois !

Les situations de sous-effectifs augmentent, la **colère** aussi ! Aucun service n'en est exempt. Au manque d'emploi se conjuguent le diktat des indicateurs, l'augmentation corrélative des charges de travail et les réorganisations fonctionnelles des services opérées pour continuer à assumer le quotidien. Les conditions de travail se dégradent et la souffrance au travail se développe.

**DANS LE FINISTERE, C'EST LA CATEGORIE C QUI EST ENCORE UNE FOIS VISEE  
AVEC 49 SUPPRESSIONS HORS CPS ET COMPENSATION EN B !**

### **Les agents soussignés refusent d'être les bouc-émissaires de la crise et exigent :**

- L'arrêt immédiat des suppressions d'emplois.
- Un état des lieux des conditions d'exercice des missions et des charges de travail pour les agents.
- A minima, le maintien du plan de qualification 2012, annoncé.
- La revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice.
- l'abrogation du jour de carence.
- le maintien de toutes nos missions.
- l'arrêt des réorganisations, redéploiements et restructurations...



<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>	<b>Signature</b>